



ffgolf®

ANNEXE II : MODALITES DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

- Chaque votant recevra par email au plus tard le lundi 21 octobre 2024 son bulletin de vote indiquant son Club et son nombre de voix ;
- Le vote par correspondance est ouvert **du 21 octobre 2024 à 12h00 jusqu'au 24 octobre 2024 à 12h00**. Les votes réceptionnés en dehors de cette période ne seront pas pris en compte ;
- Pour s'exprimer, le votant déclaré auprès de la ffgolf devra adresser par mails (Election78@etude-dll.com) **au tiers de confiance*** le bulletin de vote.
- La liste des votes reçus (et leur recevabilité) sera publiée sur le site du comité le samedi 26 octobre 2024.
- Tout vote émis par correspondance (qu'il soit recevable ou non) est définitif et empêche tout autre vote de votre part ; Toute forme de pouvoir ou procuration est interdite.

***Le tiers de confiance aura en charge de :**

- **Garantir la confidentialité des votes émis ;**
- **Vérifier la recevabilité des votes émis ;**
- **Enregistrer les résultats des votes émis ;**
- **Transmettre les résultats au Bureau Directeur du Comité dans le respect absolu de la confidentialité des votes.**

Nous vous rappelons qu'en cas de changement de Président ou de représentant permanent, vous êtes invité(e) à adresser, sans délai, une copie du procès-verbal d'élection signé du nouveau Président et d'un autre membre de l'Association à tassa@ffgolf.org pour procéder aux modifications. Ces modifications permettront, également, de participer aux Assemblées Générales des Liges régionales et Comités Départementaux ou Territoriaux dont le Club dépend.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Didier COCHETEAU
Président Comité Départemental de Golf des Yvelines